



DEJIC/AC

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL
SÉANCE DU MARDI 6 MAI 2021 À 9h30
ÉTABLI LE 6 MAI 2021**

Sur convocations envoyées le vingt et un avril deux mille vingt et un, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le jeudi six mai deux mille vingt et un à neuf heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président du Centre de Gestion,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1^{ère} Administratrice déléguée du Centre de Gestion,

En visio-conférence :

- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB),

En visio-conférence :

- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **M. MENESSIER**, Ingénieur principal à la COMMUNE de NAY (FO).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

Représentants du collège des représentants du personnel :

- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **M. COLLIOT**, animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT),
- **Mme ETCHANDY**, Secrétaire de mairie à la COMMUNE D'ALOS-SIBAS-ABENSE (CGT),
- **Mme AUGER**, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE BUNUS (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme FALCUCCI**, Technicien principal de 1^{ère} classe au SIVU des Gaves et du Saleys (UNSA),
- **Mme MINVIELLE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **Mme JAMMET**, Consultante au Pôle Expertise Juridique,
- **Mme SEMMAU**, Gestionnaire au Pôle Gestion Statutaire.

Le Président remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, seuls les représentants titulaires des deux collèges qui le souhaitent peuvent siéger en présentiel. Les représentants suppléants assistent à la réunion à distance.

Il précise qu'Aurélié SEMMAU, gestionnaire du Pôle Gestion statutaire du Centre de Gestion en charge de l'organisation matérielle de l'instance, participe aujourd'hui à cette séance. Il remercie le travail fait par l'ensemble des agents en amont des réunions, notamment sur l'accompagnement réalisé auprès des collectivités et sur l'organisation interne. Sans eux, les réunions des instances ne pourraient pas se dérouler dans de si bonnes conditions.

Il rappelle aux membres l'importance de confirmer leur présence ou de s'excuser lors de la réception de la convocation.

Mme MAINE assure les fonctions de secrétaire de séance et M. DAULÉ de secrétaire adjoint.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 23 FÉVRIER ET 6 AVRIL 2021	3
II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 6 MAI 2021	3
A. AVIS SUR UN PROJET D'ACCUEIL D'UN APPRENTI (2)	3
B. AVIS SUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (1)	3
C. AVIS SUR UN PROJET D'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (1)	3
D. AVIS SUR DES PROJETS D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (3)	3
E. AVIS SUR DES PROJETS D'INSTAURATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (6)	4
F. AVIS SUR DES PROJETS D'INSTAURATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS (3)	4
G. AVIS SUR DES PROJETS DE DÉTERMINATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (12)	4
H. AVIS SUR UN PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (2)	5
I. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL (1)	5
J. AVIS SUR DES PROJETS DE LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (6)	6
K. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DES ASTREINTES (1)	6
L. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL (10)	6
M. AVIS SUR UN PROJET DE RÉGLEMENT INTÉRIEUR (1)	6
N. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSION DE POSTE (6)	7
O. INFORMATIONS DIVERSES	7

I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 23 FÉVRIER ET 6 AVRIL 2021

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les procès-verbaux des réunions du Comité Technique Intercommunal en date du 23 février et du 6 avril 2021 doivent être soumis à l'approbation des membres du CTI.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, les procès-verbaux des réunions du CTI en date du 23 février et du 6 avril 2021.**

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 6 MAI 2021

A. AVIS SUR UN PROJET D'ACCUEIL D'UN APPRENTI (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE POEY-DE-LESCAR** et de **SAUVETERRE-DE-BÉARN** au vote du collège des représentants du personnel et au vote du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

B. AVIS SUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SIVU DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE LO BANIU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

C. AVIS SUR UN PROJET D'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE de LAY-LAMIDOU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

D. AVIS SUR DES PROJETS D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (3)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE DE GARINDEIN** au vote :
| du **collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 4 voix contre (CGT, SUD/LAB), 1 voix pour (FO) et 3 abstentions (CFDT, UNSA),

| du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « Les représentants du personnel déplorent que la Commune n'ait pas mis en place les autorisations d'absence pour d'autres motifs que les décès ».

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE D'ORÈGUE** et par le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON ET DE MAULEON ET DE LEURS AFFLUENTS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un avis favorable à l'unanimité sur ces projets.

E. AVIS SUR DES PROJETS D'INSTAURATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (6)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN**, les **COMMUNES D'ANGAÏS, DE LANNEPLAÀ, DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BAÏGORRY, DE VILLEFRANQUE** et le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE BIRON-CASTETNER-SARPOURENX** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un avis favorable à l'unanimité sur ces projets.

F. AVIS SUR DES PROJETS D'INSTAURATION DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (3)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BARCUS, DE CASTILLON-D'ARTHEZ, et DE LACADÉE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un avis favorable à l'unanimité sur ces projets.

G. AVIS SUR DES PROJETS DE DÉTERMINATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (12)

Le Président soumet les projets présentés par la **CAISSE DES ÉCOLES DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BAÏGORRY**, la **COMMUNE D'AUSSEVIELLE**, le **SYNDICAT DE GRECHEZ**, le **SYNDICAT DES EAUX LUY GABAS LÉES** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis défavorable à la majorité par 4 voix contre (CGT, SUD/LAB), 4 abstentions (CFDT, UNSA, FO),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis défavorable à la majorité par 5 voix contre (CGT, SUD/LAB, FO), 3 abstentions (CFDT, UNSA),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARRAST-LARREBIEU, DE BORDÈRES, DE CHARRITTE-DE-BAS, DE L'HÔPITAL-SAINT-BLAISE, DE MONCAYOLLE, DE MOUHOUS, DE VILLEFRANQUE** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis défavorable à la majorité par 4 voix contre (CGT, SUD/LAB), 3 abstentions (CFDT, UNSA), 1 voix pour (FO),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel contestent les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations.

La CFDT conteste la suppression du régime indemnitaire en cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie et la suspension décidée par certaines collectivités pendant les congés de maladie ordinaire.

Mme BÉBIOT signale deux jurisprudences récentes au sujet du RIFSEEP :

- Un arrêt de la Cour Administrative d'Appel de NANCY n° 19NC00326 du 17/11/2020, dans lequel le juge administratif a considéré que le maintien de l'IFSE au profit d'un agent en congé longue maladie ou longue durée ne méconnaissait pas le principe de parité. Cette jurisprudence a été signalée par le CDG. Dans cette affaire, le ministère concerné a décidé de se pourvoir en cassation. Un jugement du Conseil d'Etat est donc attendu.
- Un arrêt de la Cour Administrative d'Appel de VERSAILLES n°18VE04033 du 31/08/2020 dans lequel le juge administratif a considéré qu'une commune instaurant par délibération un critère conduisant à faire varier le montant du CIA en fonction des jours d'absence des agents doit être regardée comme ayant instauré une prime dont ne bénéficient pas les fonctionnaires de l'État et ayant méconnu, de ce fait, les dispositions de l'article 1er du décret susvisé du 6 septembre 1991.

Le CDG assure une veille juridique et reste attentif aux suites données à ces jurisprudences.

H. AVIS SUR UN PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (2)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LESCUN** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis défavorable à la majorité par 5 voix contre (CGT, SUD/LAB, UNSA), 3 pour (CFDT, FO),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

Le Président soumet le projet présenté par le **SIVU D'ASSAINISSEMENT DE NAVARRENX** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis partagé par 4 voix contre (CGT, SUD/LAB), 4 voix pour (CFDT, UNSA, FO),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

I. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DES EAUX-BONNES** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

J. AVIS SUR DES PROJETS DE LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (6)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARZACQ-ARRAZIGUET, DE BUGNEIN, DE MONCAYOLLE, DE VIELLESEGURE, D'ESPES-UNDUREIN** et le **SYNDICAT DES ECOLES GAVEAUSSET** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis défavorable à la majorité par 4 voix contre (CGT, SUD/LAB), 3 voix pour (CFDT, FO), 1 abstention (UNSA),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

Mme BÉBIOT demande où en est l'étude sur les agents de catégorie C partant à la retraite en étant bloqués sur leur 1er grade. M. MARCHAND indique que l'étude est en cours d'élaboration.

K. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DES ASTREINTES (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE BORCE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

L. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL (10)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VALLEE D'OSSAU**, les **COMMUNES D'ALOS-SIBAS-ABENSE, D'ARESSY, DE BALANSUN, DE CASTÉTIS, DE LAY-LAMIDOU (dossier n°1539), D'IHOLDY**, le **SYND.INT. TRANSPORT SCOLAIRE DE RIUPEYROUS ET ST-LAURENT-BRETAGNE** et le **SYNDICAT POUR LE GROUPEMENT SCOLAIRE DE LA VALLÉE DE L'ESCOU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un avis favorable à l'unanimité sur ces projets.

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE DE LAY-LAMIDOU (dossier n°1524)** au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis favorable à la majorité par 7 voix pour (CGT, CFDT, FO, SUD/LAB), 1 voix contre (UNSA),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

M. AVIS SUR UN PROJET DE RÉGLEMENT INTÉRIEUR (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SIVU DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE LO BANIU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

N. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSION DE POSTE (6)

Le Président soumet le projet présenté par les **COMMUNES D'ARROS-DE-NAY (2 dossiers), D'ARZACQ-ARRAZIGUET, D'ASSON, D'AUBIN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GARRIS** au vote :

- | du **collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 5 voix contre (CGT, UNSA, SUD/LAB) et 3 voix pour (CFDT, FO),
- | du **collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité.**

O. INFORMATIONS DIVERSES

Le Président informe les membres du CTI que la date prévue pour le prochain CTI (24 juin 2021) sera reportée. Les membres seront informés lorsque la date aura été fixée.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à dix heures et quarante minutes.

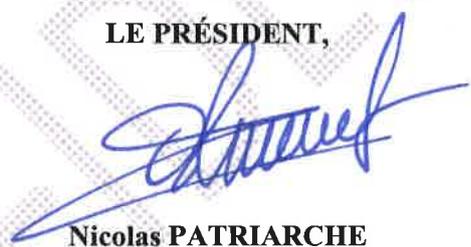
LE SECRÉTAIRE ADJOINT,

Frédéric DAULÉ
Syndicat CFDT



LE PRÉSIDENT,

Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS
Président du Centre de Gestion



LA SECRÉTAIRE,

Sylvie MAINE
Adjointe au Maire de MONTAUT
1^{ère} Administratrice déléguée du
Centre de Gestion

